

producteurs à la réglementation. La faute a été corrigée en grande partie par les membres du comité, y compris les députés de l'opposition.

J'en arrive à la protection ou à l'absence de protection en ce qui concerne les producteurs. Les changements et amendements ont apporté une abondance de garanties. Il est bien établi que pour chacun des produits, la majorité des producteurs doit donner son accord avant la formation d'un office. C'est le point important parce qu'on nous a demandé de permettre certaines exclusions, mais nous avons refusé. Sans exclusions, nous devons être certains que les producteurs qui ne veulent pas être régis par la loi ne seront pas obligés d'accepter l'office. Une des lacunes de la mesure, c'est qu'elle ne fait pas assez pour assurer un revenu au producteur. Au moins deux amendements seront proposés à la Chambre en vue de régler ce problème. La mesure devrait s'intéresser au revenu.

Les lois adoptées par les provinces au cours des années ont toujours eu pour principe fondamental que les agences provinciales servent d'agents négociateurs pour assurer des prix justes et raisonnables, et un revenu convenable au producteur. Voilà le principe de base. Le bill pêche, entre autres, du fait qu'il accorde bien peu d'attention au revenu agricole, et par conséquent, la question dépend des mesures sur les prix de soutien déjà adoptées. Dans le cas de bien des produits agricoles, elles sont ni satisfaisantes ni bien appliquées.

Maintes fois, des députés ont demandé pourquoi on n'avait pas recours à la loi sur le soutien des prix agricoles pour aider les cultivateurs éprouvés par suite du faible prix versé actuellement pour le porc et d'autres produits de la ferme. Si cette loi ne doit pas aider effectivement à protéger le revenu du cultivateur, nous devrions alors songer à le faire par le bill à l'étude.

Les provinces ne sont pas unanimement pour ou contre le bill. Une province, à ma connaissance, a complètement changé d'avis, et cela officiellement. J'ignore ce que les provinces ont pu dire au ministre en privé. Le bill, une fois adopté, accordera aux provinces et aux producteurs toute liberté d'action. Les provinces qui, dans leur sagesse, décideront de ne pas l'appliquer à certains produits n'auront pas à le faire. De même, les producteurs d'œufs, de porcs, de pommes ou de pommes de terre qui jugeront cette loi inutile pour eux n'auront pas à s'en servir.

Si le régime actuel de commercialisation leur convient et s'ils estiment pouvoir vivre comme s'y efforcent les producteurs de porcs de ma province avec des porcs à \$19, ce sera leur droit. En tant que citoyens libres du Canada, ils n'auront pas à déroger à leurs habitudes parce que ce bill ne les y oblige pas. Nous devons nous le rappeler.

J'ai certaines réserves qui pourraient disparaître avec d'autres amendements que nous avons l'intention de proposer. Nous espérons que la Chambre les examinera et les acceptera peut-être. Ils rendraient le bill plus efficace et permettrait aux agriculteurs de l'utiliser plus efficace-

[M. Gleave.]

ment. Le premier objectif d'un Parlement devrait être de s'assurer que les produits s'acheminent librement et parviennent à tous les marchés du Canada. Le bill devrait être une mesure applicable, n'imposant aucune contrainte. Agriculteurs et producteurs devraient avoir le loisir de se prévaloir ou non du bill. Ils devraient avoir libre accès aux marchés du Canada ainsi que de l'étranger. Tous les marchés possibles devraient nous être disponibles dans la commercialisation des produits agricoles. Nous ne devrions pas envisager la commercialisation des produits agricoles d'un point de vue étroit, mais élargi. Des représentants de la Commission du lait ont comparu hier devant le comité permanent. On leur a demandé s'ils tiraient parti de la situation actuelle sur le marché du lait en poudre qui semble devoir connaître un certain essor. Notre politique agricole ne devrait pas avoir pour effet de nous cantonner dans le marché canadien. Après tout, notre pays ne compte que 20 millions d'habitants. Nos offices devraient nous fournir le moyen de prendre pied sur des marchés étrangers de sorte que nous puissions tirer parti de nos ressources agricoles, du point de vue de la main-d'œuvre, des terres, des connaissances techniques et du potentiel de production.

Il serait erroné de voir dans ce bill un instrument de restriction. Nous devrions au contraire le considérer comme un instrument qui nous aidera à mieux prospecter et exploiter les marchés éventuels, tant au Canada même qu'à l'étranger.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, le projet de loi actuellement à l'étude, soit le bill C-176, remplace le bill C-197 qui, en plus d'avoir fait l'objet de longues discussions avant l'ajournement de la session précédente, revient à la Chambre sous une forme nouvelle, mais avec les mêmes principes de base. Il s'agissait, à l'époque, d'un projet de loi très contesté; les uns y étaient très favorables, d'autres, très opposés, mais tous ces points de vue émanaient de producteurs ou d'organismes agricoles intéressés.

Au cours de cette session, ce projet de loi a longuement été discuté. La Chambre a chargé le comité de l'agriculture de voyager à travers le pays pour aller consulter les ministres provinciaux de l'Agriculture et pour entendre les points de vue des divers organismes agricoles.

J'ai été énormément étonné de l'intérêt soutenu dont ont fait l'objet toutes nos séances de comité, que ce soit dans l'Est, dans le centre ou dans l'Ouest du Canada. Je suis convaincu que chaque membre du comité permanent de l'agriculture a travaillé d'une façon très sérieuse. Nous avons tous un objectif: colliger de l'information afin d'être en mesure de doter les agriculteurs d'une législation qui leur rendrait service, sans préjudice aux consommateurs ou aux organismes intéressés dans le commerce de la production agricole.

Or, monsieur l'Orateur, au niveau des provinces, en Nouvelle-Écosse par exemple, le ministre de l'agriculture, dans un mémoire très élaboré, a fait connaître le point de vue de son gouvernement. Je peux résumer la pensée de